

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 3 Février 1876.

On a lu la circulaire de M. Pagès Duport aux Electeurs de la deuxième circonscription du Lot.

C'est bien là le langage d'un homme qui veut la paix, l'ordre, le travail, la prospérité, et qui a mis au service de ses commettants toute l'activité et tout le zèle dont il est capable. Mais ce qu'il faut ajouter, ce qu'il faut remarquer, c'est que M. Pagès Duport, se plaçant au point de vue des intérêts du plus grand nombre, dit aux électeurs avec une entière vérité qu'il n'y a pas de travail, et par conséquent qu'il n'y a ni commerce, ni prospérité, sans le respect de la loi. Or la loi, c'est la Constitution républicaine du 25 février et la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Cette vérité doit apparaître surtout aux habitants des campagnes, qui ne peuvent vendre leurs denrées, c'est-à-dire satisfaire aux exigences chaque jour croissantes de la vie, sans se montrer pleins de déférence envers le Gouvernement que la France s'est donné par la voix de la majorité de ses représentants.

M. Pagès Duport est le seul membre de la députation du Lot qui ait adopté, article par article, l'organisation constitutionnelle complète de ce Gouvernement. Lui préférer un candidat impérialiste ou tout autre candidat n'ayant pas voté la Constitution, ne serait-ce pas un acte irréfléchi ? Ne serait-ce pas dire clairement, manifestement : le Lot n'a eu qu'un député qui ait répondu à l'appel du maréchal de Mac-Mahon pour le vote des lois constitutionnelles ; les électeurs désavouent cet appel patriotique en désavouant celui qui s'est fait un devoir de sacrifier toutes ses préférences, pour sortir de l'incertitude et de l'anxiété où la Nation était plongée ?

Tout homme qui prépare aujourd'hui le retour de l'empire, et qui demande la révision d'une Constitution qui n'est pas encore appliquée, est un révolutionnaire dont nous n'accusons pas les intentions, mais réellement et véritablement un révolutionnaire, parce qu'il condamne à l'avance et qu'il est résolu à l'avance à transformer ce qui existe légalement.

Nous sommes en République. Or la République, comme toute autre forme politique n'a besoin que d'être dirigée par des hommes sages pour assurer l'ordre et sauvegarder tous les droits. N'avons-nous pas vu, il y a quelques temps à Belleville, et dans les articles de M Ami-

gues, en Corse, que c'est précisément l'empire qui propage l'anarchie, à l'imitation d'une poignée de démagogues qui sont exclus par l'extrême-gauche elle-même ?

Qu'on ne l'oublie pas : beaucoup de ceux qui ont organisé le gouvernement actuel ont consenti précisément à cette organisation parce que le maréchal de Mac-Mahon la demandait explicitement, catégoriquement ; et M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, insistait même auprès d'eux dans les termes les plus formels pour lever à cet égard leurs dernières hésitations.

Eh bien ! c'est ce terrain de la Constitution républicaine, qui est devenu le terrain électoral. Il faut dire aux candidats : Avez-vous voté pour donner sept ans de pouvoir au maréchal de Mac-Mahon, et pour constituer ensuite son gouvernement ; ou bien avez-vous refusé sept ans de pouvoir au Maréchal, et avez-vous refusé à son gouvernement la Constitution qu'il vous demandait ? Pas d'équivoque, pas de fausses adhésions avec des éloges platoniques pour le vaillant soldat de Malakoff et de Magenta insulté par M. Rouher, chef de l'impérialisme.

Nous désirons ajouter que la politique suivie par nous envers la fraction peu nombreuse de l'ancien parti bonapartiste qui rêve sérieusement une restauration dont les malheurs seraient incalculables, ne nous est inspirée par aucune animosité personnelle. Ce que nous voulons, ce que nous cherchons uniquement c'est le bien général du pays, c'est l'accord des esprits modérés et des volontés désintéressées. Nous servons le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, parce que son autorité constitutionnelle émane des représentants directs de la nation, et que vouloir séparer le Maréchal et les institutions dont il est le chef c'est commettre un outrage envers lui et une iniquité envers la France.

Electeurs de la deuxième circonscription, vous voterez pour M. Pagès Duport, qui représente cette politique de modération et de sagesse, qui est la politique même de la loi.

Les appréciations des journaux de Paris sur la nomination des sénateurs sont importantes à connaître. En général, on est satisfait du résultat que l'on trouve favorable au maintien de la Constitution. Ce contentement se manifeste dans le Temps, au nom du centre-gauche ; dans le Journal de Paris et le Soleil, organes de l'ancien parti orléaniste ; dans la France, organe de la république modérée. Le Français, qui représente M. Buffet et M. de Broglie, dit qu'il faut se mettre en garde tout à la fois contre

le pessimisme et l'optimisme. Ces diverses feuilles et toutes les autres sans exception sont unanimes à constater l'échec complet de l'impérialisme.

Voici, de tous les articles que nous avons lus, celui qui nous a paru le plus vrai. Nous l'empruntons au *Moniteur universel* :

Les élections donnent la majorité aux républicains constitutionnels, tel est leur caractère essentiel. La France, prise dans son ensemble, est lasse des changements, des révolutions ; elle entend se tenir au gouvernement établi, et dans la Constitution, c'est la Constitution même qu'elle voit, et non pas la révision. La majorité est nettement antirévulsionniste cela est certain, et c'est aussi ce qui importait le plus. Une lutte aussi étendue devait avoir ses vicissitudes, ses surprises ; elle les a eues, à commencer par Paris. Les deux candidats qui semblaient avoir pour eux toutes les chances, qui paraissaient inévitables aux modérés eux-mêmes, et dont les titres ne se discutaient pas dans les réunions, tant on les trouvait clairement établis, MM. Hugo et Louis Blanc, n'ont point passé au premier tour de scrutin, et M. Louis Blanc est resté définitivement sur le carreau.

La gloire littéraire de M. Hugo l'a préservé d'un échec aussi complet ; cependant son succès moindre a une signification aussi ; les électeurs sénatoriaux de la Seine, bien qu'appartenant aux opinions républicaines avancées, sont plus disposés à s'en tenir à la réalité constitutionnelle qu'à se jeter dans les utopies révolutionnaires. La démocratie intransigeante ne leur agréait pas davantage, ils l'ont montré en repossant M. Louis Blanc et en portant leurs premiers suffrages sur MM. de Freycinet, Tolain et Herold ; leur dernier choix est une concession faite au radicalisme, mais s'il nous donne M. Peyrat, il ne nous donne pas M. Floquet ; c'est une compensation.

Le nom de M. de Freycinet, venant en tête de la liste des élus, rappelle les héroïques efforts de la défense nationale en 1870-1871.

Parmi les surprises que nous réservait les élections du trente janvier, nous plaçons au premier rang l'échec de M. Buffet dans les Vosges, l'échec de M. Dufaure dans la Charente-Inférieure, tous deux très-regrettables. M. Buffet est battu par les républicains, M. Dufaure, l'est par les bonapartistes ; les causes de la défaite sont différentes, mais la défaite est la même, et si la position ministérielle de l'un en était atteinte, la situation de l'autre en serait ébranlée. Le Président de la République aurait sans doute de la peine à tirer des élections des indications bien précises quant à ses ministres : M. Buffet, conservateur, échoue ; mais M. Dufaure, républicain, échoue aussi ; M. Léon Say, du centre gauche, arrive avec éclat ; mais M. de Meaux, de la droite, et M. Caillaux, du centre droit, sont également favorisés. Du reste, les ministres sont incontestablement constitutionnels, portons à l'acquit du parti constitutionnel tous les suffrages qu'ils ont obtenus ; regrettons seulement que MM. Buffet et Dufaure aient été moins bien partagés que MM. Léon Say, Caillaux et de Meaux ; encore peut-on réclamer comme constitutionnelles les voix qui ont assuré la victoire aux concurrents de M. Buffet ; on n'en peut pas faire autant pour celles qui ont donné à MM. de Vast-Vimeux, Boffinton, Roy de Loulay l'avantage sur M. Dufaure. Là où les bonapartistes sont vainqueurs on ne dira pas que la Constitution triomphe.

Le bonapartisme a eu ses victoires assez limitées pourtant et mêlées de sensibles échecs, les candidats auxquels le parti tenait le plus ou dont le succès lui paraissait le plus certain, n'arrivent pas ; parmi les

élus qu'il compte comme siens, on trouve des hommes éclairés, modérés, tels que MM. Magne et de Parieu, que de longs services recommandaient au pays, indépendamment de leur opinion politique, laquelle n'est ni exclusive, ni intolérante ; ils seront un appui pour un gouvernement modéré, et ce ne sont pas eux que nous rangerons parmi les ennemis de la Constitution. Nous avons nommé MM. Magne et de Parieu ; nous pourrions en citer d'autres.

L'ancien centre droit a été plus heureux que dans les nominations faites par l'Assemblée, il compte un bon nombre d'élus et d'abord son président, M. Bocher, M. le duc de Broglie est également nommé. On trouvera ailleurs dans ce journal des chiffres et des détails circonstanciés sur les résultats du scrutin. Nous ne voulons que résumer ici une impression générale. Il n'y a eu de victoire éclatante, décisive pour aucun parti ; chaque parti a eu ses succès chacun a eu ses échecs ; nos vieilles divisions ont reparu dans ce vote, comme elles s'étaient marquées dans les précédentes élections, comme elles se manifesteront dans les prochaines ; mais cependant les résultats considérés en somme sont très favorables au maintien de la Constitution.

Les intransigeants, dans le radicalisme, le bonapartisme et le royalisme comptent peu d'élections ; les conservateurs défiant à l'endroit de la République, mais non systématiquement hostiles à la Constitution et tout disposés à soutenir le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, sont beaucoup plus nombreux ; enfin la majorité se trouve formée de républicains modérés, de républicains d'origine ou de raison, qui seront de véritables conservateurs de nos institutions. Ces résultats sont, à tout prendre, meilleurs que s'ils étaient plus exclusifs, que s'ils avaient donné un avantage écrasant à une opinion. Une victoire trop complète peut-être un danger pour le parti même qui triomphe. Il nous suffit que le parti républicain constitutionnel ait l'avantage ; son succès, pour être modéré, n'en sera que plus solide.

Le Français donne les noms de soixante-trois candidats bonapartistes qui ont échoué.

On lit dans le Temps :

Les deux grands résultats de l'élection sont la consolidation de la République et la défaite du bonapartisme. Quarante-deux républicains sont élus, qui, avec les sénateurs républicains choisis par l'Assemblée nationale, composent exactement la moitié du Sénat, et y formeront sans doute la majorité, lorsque les colonies auront élu leurs sénateurs, et que le Sénat aura pourvu au remplacement de M. de la Rochette. Cette majorité républicaine, si faible qu'elle soit, écarte tout danger d'une dissolution de la Chambre des députés, décrétée, de concert avec le Sénat, dans le but de préparer une révision de la Constitution dans un sens anti-républicain. Ce coup d'Etat parlementaire, qui était dans les prévisions des adversaires de la République, est devenu impossible.

Les voix se sont partagées de la façon suivante aux trois tours de scrutin :

1^{er} tour : 81 républicains, 13 constitutionnels, 44 candidats de droite, 22 bonapartistes. — Total : 160.

2^e tour : 6 républicains, 2 constitutionnels, 22 candidats de droite, 10 bonapartistes. — Total : 40.

3^e tour : 4 républicains, 13 candidats de droite, 4 bonapartistes. — Total : 21.

Un ancien député bonapartiste de la Corrèze, qui se présentait il y a quelques jours pour le Sé-

nat, et qui a été nommé, M. Lafond de Saint-Mur, homme considérable, influent et respecté, a écrit dans sa profession de foi les lignes suivantes, que l'on ne saurait trop reproduire, et qui sont le cri de la vérité et de la conscience indignée :

Savez-vous pourquoi je n'ai pas été au nombre des douze députés qui ont voté contre la guerre de 1870 ?

Nous avons été indignement trompés !
Oui, l'on est venu dire à une Chambre française que la France était outragée, mais que notre armée était là, nombreuse, préparée, et, par conséquent, invincible, que le temps marchait, qu'il fallait se hâter si l'on ne voulait être surpris, et frapper un de ces coups foudroyants dont notre génie semblait jusqu'ici avoir seul le secret.

J'entends encore la voix émue et respectée de de l'honorable marquis de Talhouet, dans cette séance fameuse du 18 juillet, proposant à la Chambre, au nom de la commission, de verser son sang et son or pour venger notre injure.

Cette commission, monsieur, avait appelé devant elle le ministre des affaires étrangères et le ministre des armes ; elle les avait interrogés avec une attention redoutable, scruté les causes de la guerre, passé en revue nos flottes et nos armées ; elle nous disait d'une voix unanime, par la bouche de son honorable rapporteur, ces mémorables et patriotiques paroles :

Le sentiment profond produit par l'examen des documents qui nous ont été soumis est que la France ne pouvait subir l'affront fait à la nation.

Elle ajoutait : *qu'inspirés par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face avec une promptitude remarquable aux nécessités de la situation.*

J'ai cru, monsieur, comme les membres qui formaient cette commission, comme l'irréconciliable M. de Kératry, qui en fut le secrétaire, à ces affirmations solennelles.

On nous trompait ! L'histoire sévère et inexorable dira sur qui doit peser cette effroyable responsabilité !
BARON LAFOND DE SAINT-MUR.

Cette profession de foi, émanant d'un homme comme M. Lafond de Saint-Mur, est la condamnation définitive de l'empire et de tout gouvernement qui aurait le droit, sans contrôle sérieux, de disposer des forces de la France.

Quoi ! l'empereur provoquait la guerre à lui tout seul, contre une armée de plus d'un million d'hommes admirablement équipés et disciplinés, et il ne savait pas, son ministre de la guerre ne savait pas, son ministre de la marine ne savait pas que nous avions à peine deux cents mille hommes à opposer à cette avalanche formidable de Prussiens !!!

Hélas ! le système de l'empire était celui de la compression et du silence. Nous avions un maître absolu, entouré de ministres s'inclinant jusqu'à terre devant son moindre geste. Était-il possible avec un pareil gouvernement, qu'un seul homme pût tout diriger, tout administrer ?

Ce qu'il faut à la France, c'est un gouvernement de discussion et de liberté, où rien ne puisse se faire que sous le contrôle et par la volonté des représentants nommés par les électeurs.

Avec ce régime on n'a pas à craindre les surprises et les coups de tête. Tout est délibéré, pesé, calculé à l'avance. Cela s'appelle le gouvernement parlementaire. Notre candidat, M. Pagès Duport, en est le partisan convaincu et dévoué, et c'est ce gouvernement qu'il a entendu donner à la France le 25 février. S'est-il trompé ? Non ; car, depuis ce jour, les affaires ont pris de toutes parts une grande extension.

On lit dans la *Gazette de France* :

« Nous ne savions trop pourquoi il s'était formé à Paris un comité bonapartiste qui s'intitulait conservateur national ; nous le savons aujourd'hui. Malgré tout le bruit que faisaient les bonapartistes depuis quelque temps, ils n'étaient guère rassurés ; ils croyaient non pas être battus dans la mesure qu'ils l'ont été, mais suffisamment pour avoir besoin de couvrir leur retraite. A cet effet, ils avaient publié une liste de 180 noms : sur ces 180 noms, 62 sont sortis victorieux. Tout aussitôt, les bonapartistes, continuant la comédie, s'empresment, pour tâcher d'étourdir les autres et eux-mêmes, de crier : nous avons 62 bonapartistes élus, »

« C'est plaisant ; on comptait sur 100 ; on en a 30 ; on prend un chiffre moyen et l'on met : bonapartistes, 62. »

« C'est le *Gaulois* qui, ce matin, se permet cette innocente plaisanterie. Elle sera sans doute répétée ce soir par l'*Ordre* et la *Liberté*. Or, parmi ces 62, sait-on quels noms le *Gaulois* porte à son acquit ? MM. de Ventavon, Delsol, de Rodez de Bénavent, de Montgolfier, de Colombet, d'Andigné, Pélissier, Duboys-Fresnay, de la Monneraye, de Bouillé, Adnet, Vétillard, de Ladmirault, etc. »

« Malgré la gravité de la circonstance, il faut bien rire un peu ! »

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 1^{er} février.

De nombreuses réunions s'organisent en vue d'arrêter la liste des candidats dans les diverses circonscriptions de la Seine. Les candidats le plus en vue sont :

1^{er} arrondissement : MM. Tirard et Louis Blanc (en faveur duquel MM. Forrest et Maillard se sont désistés) ;

2^e arrondissement : MM. Brelay, député et Roy ;

3^e arrondissement : MM. Greppo, député, Yves Guyot, conseiller municipal et Spuller rédacteur de la *République française* ;

4^e arrondissement : MM. Loiseau et Vautrain ;

5^e arrondissement : MM. Accolas, Clément Dulac, Engelhart, Delatre, Talandier, Salicis, etc. Les radicaux paraissent résolus à soutenir dans cet arrondissement un candidat ouvrier.

6^e arrondissement : MM. Duportal, Robinet, Lauth, Boudant, Fleury, Trélat.

7^e arrondissement : MM. Frébault, Langlois, de Germiny, Anatole Bartholoni ;

8^e arrondissement : MM. le duc Decazes et Raoul Duval ; dans une réunion tenue chez M. Gambetta, on a offert la candidature à M. Victor Chauffour qui l'a acceptée ;

9^e arrondissement : M. Thiers, les radicaux semblent vouloir lui imposer un programme contenant, entre autres articles, l'amnistie immédiate et complète ;

10^e arrondissement : Henri Brisson et Murat ;

11^e arrondissement : MM. Floquet et Bonnet-Duverdier ;

12^e arrondissement : MM. Greppo, Farcy, Dumas, Périnelle, Germain Casse ;

13^e arrondissement : MM. Sigismond Lacroix, Georges Martin, Cantagrel et Pernolet ;

14^e arr. MM. Asseline, Jacques, Leneveux et Deberle ;

15^e arr. MM. Thulié, Hublard, Jobbé Duval et Castagnary.

16^e arr. M. Marmottan ;

17^e arr. MM. Edmond Lockroy et Rigaut ;

18^e arr. M. Clémenceau ;

19^e arr. M. Allain Targé ;

20^e arr. MM. Gambetta, Madier de-Montjau et Raspail.

Sceaux-Villejuif : M. Benjamin Raspail ; Vincennes : MM. Louis Blanc et Bédard ; Saint-Denis : MM. Alfred Naquet et Moreau ; Neuilly : MM. Villeneuve et Magnier ; Courbevoie : MM. Barodet et Nicaise.

Dans la plupart des circonscriptions, la lutte sera entre les radicaux et les républicains modérés. Les radicaux paraissent décidés à combattre vivement la candidature de M. Gambetta dans le 20^e arrondissement, pour se venger de l'élection de dimanche ; mais peut-être y regarderont-ils à deux fois avant de s'exposer à un échec assuré. Aussi les personnes les mieux renseignées sur ce qui se passe dans les comités parisiens, doutent-elles que M. Madier de Montjau maintienne sa candidature en opposition à celle de M. Gambetta.

Il se confirme qu'il n'y aura pas de modification ministérielle avant les élections législatives et la réunion des nouvelles Chambres.

D'après une dépêche de Berlin, du 30 janvier publiée par la *Gazette de Francfort* :

M. de Bismark serait malade et alité. C'est à cette indisposition du Chancelier fédéral que serait dû l'ajournement de la présentation du projet de rachat des chemins de fer prussiens.

D'après un autre télégramme de Berlin, le gouvernement espagnol aurait notifié aux divers cabinets étrangers qu'il espérait en avoir fini avec les carlistes d'ici à une dizaine de jours.

Informations

M. le président de la République a fait transmettre à M. le général Ladmirault ses félicitations au sujet de son élection au Sénat.

M. Dufaure a l'intention de se présenter à la députation dans l'arrondissement de la Rochelle.

Un fait à noter dans les élections : tous les délégués ont rempli leur mission avec un zèle admirable. On ne signale aucune abstention.

M. de Bismarck a, dit-on, proposé au Conseil fédéral allemand la suppression de l'ordonnance introduisant l'exportation des chevaux, en faisant remarquer que les causes qui ont donné lieu à cette mesure au printemps dernier n'existent plus.

Un grand citoyen de la vieille Hongrie, M. Deak vient de succomber à la maladie sans espoir dont il était atteint depuis quelques semaines. Il est mort à Pesth, à l'âge de soixante-treize ans. Il représentait depuis un grand nombre d'années le parti de la conciliation entre les deux principales moitiés de l'empire d'Autriche. Entré dans la vie politique en 1832, il fut le constant adversaire du centralisme, longtemps en faveur à Vienne ; Mais M. de Beust ayant donné satisfaction au parti modéré, dont il était le chef, en créant le dualisme, qui est aujourd'hui en vigueur ; il devint l'un des plus fermes appuis du gouvernement, qu'il a soutenu depuis dans la Diète hongroise, sur presque toutes les questions politiques.

ESPAGNE

Une série de dépêches est arrivée du théâtre de la guerre civile en Espagne. Il est encore assez malaisé de discerner, dans une longue énumération de noms propres, le résultat des premiers mouvements de l'armée alphonisiste. Toutefois, il semble que les chefs de corps peuvent dès à présent compter quelque succès à leur actif.

Le général Moriones cherche à dégager Saint-Sébastien ; il a dû abandonner une partie du terrain conquis dans les premières heures. Il est vrai que la majeure partie de ses troupes a été dirigée sur Zarauz et Guetaria, et paraît devoir remonter le cours de l'Orrio, pour opérer un mouvement tournant. Le général Loma a débloqué Bilbao et délogé les carlistes de Balmaseda. Le général Quesada a fait une pointe en avant dans les lignes carlistes qui vont d'Estella à Durango. Cette dernière ville, est, dit-on son objectif. Le général Primo de Rivera opère autour d'Estella ; car il s'est emparé de Santa-Barbara et de plusieurs autres forts, et le Monte-Jurra au sud de la place est en sa possession. Une dépêche ajoute qu'il a même poursuivi les carlistes jusqu'au-delà de l'Ega.

Les dépêches carlistes, sans nier le mouvement général des Alphonisistes et certains avantages de ces derniers, établissent que les carlistes résistent avec avantage sur divers points importants.

Chronique locale

Les candidatures à la Chambre des députés commencent à se produire. Dans la première circonscription, M. le comte Murat, n'a pas encore de concurrent.

Dans la deuxième circonscription, trois candidats sont en présence : MM. Pagès Duport, Limayrac et de Valon.

On nous écrit que les conservateurs de l'arrondissement de Gourdon se préparent à opposer une candidature à celle de M. de Verninac et à la candidature bonapartiste du baron Dufour.

A Figeac, nous ne connaissons encore que la candidature de M. de Lamberterie.

L'*Ordre* nous attribue le récit d'une manœuvre qui se serait produite à la préfecture du Lot pendant les élections au Sénat.

L'*Ordre* se trompe : C'est le *Courrier du Lot*, organe bonapartiste, qui a formulé cette accusation.

M. de Lamberterie vient d'adresser aux électeurs de l'arrondissement de Figeac la circulaire suivante :

Messieurs et chers Compatriotes,
En 1871, vous avez si bien accueilli ma candidature à l'Assemblée nationale, que je me crois autorisé à venir solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des députés qui va être élue.
Je ne parlerai ni de mes opinions conservatrices et modérées ; ni de l'adhésion que

j'ai donnée à la Constitution du 25 février dernier, quoique je ne l'eusse pas votée ; ni de mon dévouement au Gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon. Je ne vous entretiendrai même pas de politique.

A peine arrivé à l'Assemblée nationale, je compris qu'au milieu de la division des partis et du trouble qui régnait et qui règne malheureusement encore dans les esprits, nous ne parviendrions à fonder ni un Gouvernement définitif, ni même un Gouvernement bien défini ; et je portai mon attention sur les questions économiques qui intéressent le plus notre département.

Vous connaissez mes principales propositions.

J'ai demandé :
1^o La péréquation des Impôts foncier, personnel et mobilier, dont l'effet serait de nous affranchir d'un tribut annuel de plus de 500,000 francs ;

2^o Une répartition plus équitable des fonds destinés aux grands travaux publics, qui assurerait au Lot la prompte exécution des Chemins de fer votés le 31 décembre dernier et notamment l'exécution de la ligne de Cahors à Capdenac, ou près Figeac ;

3^o Le rehaussement du prix de nos tabacs, moins bien payés que ceux du département du Nord, auxquels la Régie cependant les reconnaît supérieurs ;

4^o Le développement dans nos contrées de l'industrie par l'établissement à Cahors d'une grande manufacture de l'Etat.

Telles sont les mesures importantes dont j'ai réclamé l'adoption. Tous mes efforts tendraient à l'obtenir, si j'étais investi de votre mandat.

Ai-je besoin d'ajouter que, toujours prêt à soutenir les intérêts du département tout entier, je m'attacherai surtout à la défense de ceux de l'arrondissement de Figeac ?

L. DE LAMBERTERIE,
Député à l'Assemblée nationale.

La Roque, par Martel (Lot), 1^{er} février 1876.

Nous recevons la circulaire suivante de M. de Verninac :

AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Mes chers concitoyens,
Désigné il y a quelques mois par l'unanimité des délégués républicains du département pour représenter le parti constitutionnel au scrutin qui devait avoir lieu le 31 mai dernier, et qu'un vote de l'Assemblée a suspendu, je me présente aujourd'hui à vos suffrages.

Profondément convaincu que la République est la seule forme de gouvernement logiquement et pratiquement compatible avec le libre exercice du suffrage universel, j'ai applaudi au vote du 25 février 1875 par lequel l'Assemblée, représentant l'œuvre, malheureusement interrompue, de M. Thiers, a enfin donné à la France le gouvernement définitif qu'elle réclamait depuis quatre ans. Tous mes efforts, si vous m'honorez de votre confiance, tendront à le consolider en l'améliorant progressivement.

Ma candidature est donc nettement républicaine et constitutionnelle, c'est-à-dire *conservatrice*.

A vous de dire par votre vote si vous voulez l'affermissement ou le renversement de la Constitution que l'Assemblée, que vous allez élire, sera chargée d'appliquer. En me nommant, c'est un défenseur résolu de cette Constitution que vous aurez choisi.

Établir l'ordre au dedans, la paix au dehors, tel est mon plus ardent désir ; mais il n'est pas, à mon sens, d'ordre véritable sans la liberté. La compression fait le silence ; la liberté seule peut donner à une grande nation comme la nôtre le calme et la vie. Vous me trouverez donc toujours l'adversaire de la licence et de l'arbitraire, d'où qu'ils viennent ; mais aussi le partisan résolu de toutes les libertés, et d'abord de celle que je regarde comme la base des autres, la *liberté municipale*, dont l'effet immédiat serait de restituer aux Conseils municipaux le droit de nommer les maires et adjoints.

Ai-je besoin d'ajouter que, vivant au milieu de vous, je connais les intérêts et les besoins de l'arrondissement de Gourdon. J'ai déjà eu l'honneur de les défendre devant le Conseil général. Ce que j'ai fait vous est un gage de ce que je ferai à l'avenir.

A défaut de ma personne, le nom que je porte vous est connu, mes chers concitoyens. Je ne faillirai pas, je vous l'assure, à la tradition d'honneur, de désintéressement, d'attachement au devoir, que m'ont enseignée ceux de ma famille qui m'ont précédé dans la vie publique. C'est sous le patronage de leur mémoire vénérée

que je place ma candidature et que j'attends avec confiance votre décision.

CHARLES DE VERNINAC,
Membre du Conseil général.

Croze, 1^{er} février 1876.

M. Favas nous a adressé, il y a quelques jours, la lettre suivante en réponse aux violentes attaques dont son administration a été récemment l'objet de la part de M. Limayrac :

Cahors, le 23 janvier 1876.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans le *Republicain du Lot* le nouvel appel que fait M. de Limayrac, député, président du Conseil général et maire de Castelnau-Montrastier, aux électeurs sénatoriaux du département.

Je n'ai à m'occuper et ne veux m'occuper que du premier alinéa de cet écrit.

Il est ainsi conçu :

« C'est pour avoir demandé, en 1869, la réforme des abus graves d'autorité, qui se commettaient dans l'administration des chemins vicinaux, au préjudice des communes rurales, que le suffrage universel, plus libre et plus sincère qu'il ne fut jamais, m'appela en 1871, au triste devoir de réparer d'irréparables fautes. »

S'il est vrai qu'en 1869, M. Limayrac ait attaqué le service vicinal, il n'est pas vrai d'affirmer de nouveau que des abus graves se soient produits dans cette administration au préjudice des communes rurales.

A cette nouvelle expression de la pensée de M. de Limayrac, je donne de nouveau le démenti le plus formel.

Pour apprécier à sa juste valeur ce que je considère comme une nouvelle attaque à l'égard d'une administration qui a acquis, sans conteste, les sympathies de tous nos concitoyens, il suffira de rappeler ce qui s'est passé à la séance du Conseil général, à la date du 27 août 1869.

Après la lecture du rapport de la commission spéciale que l'Assemblée départementale avait nommée à l'effet d'examiner la réclamation de M. Limayrac, rapport dans lequel cette commission déclarait que sur aucun point de cette réclamation l'administration vicinale n'avait démerité :

« Le Conseil général d'unanimité, moins M. Limayrac, et malgré ses protestations qui ne sont appuyées par aucun autre membre de l'Assemblée donne son adhésion aux conclusions du rapport qui vient de lui être soumis. »

Si c'est à cet incident, ainsi terminé, que M. Limayrac croit devoir attribuer son succès de 1871, de mon côté il m'est permis de croire que son amour-propre est singulièrement complaisant.

J'ai l'espoir, M. le rédacteur, que dans l'intérêt d'une administration à la tête de laquelle je suis resté pendant près de trente ans et qui a rendu tant de services au département, vous voudrez bien reproduire ma lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Veuillez bien recevoir, etc.

A. FAVAS,
Ancien Voyer en chef du Lot.

CONCOURS DE BŒUFS GRAS A CAHORS EN 1876.

Les animaux qui ont pris part au Concours que la Société agricole et industrielle du Lot offre tous les ans aux propriétaires agriculteurs, n'étaient pas si nombreux que l'année précédente; vingt-six seulement étaient venus disputer les primes.

S'il n'y avait pas quantité de sujets, le jury a remarqué cependant qu'il y avait progrès sur la qualité des animaux; Certains d'entre eux présentaient cette conformation particulière du bœuf de boucherie, c'est-à-dire dans la finesse des extrémités concordant avec une ossature légère, un développement musculaire excessif et l'aptitude à l'engraissement.

Le bœuf qui a obtenu la 1^{re} prime, a fixé l'attention de tout le monde par sa tête légère, la forme cubique du tronc, la poitrine profonde, bien descendue, l'écartement des avant-bras, la largeur du dos, des reins, des ischions et les fesses arrivant jusque sur les jarrets; tout chez lui accusait cette conformation que produit l'assimilation facile et économique.

Aussi était-il bien couvert et les manèges étaient-ils bien sortis, la graisse ayant pénétré toutes les chairs.

Avec cette belle charpente, la finesse de la peau se faisait remarquer de même que la rectitude des membres et leur conservation, choses difficiles à trouver réunies chez les bœufs engraisés dans notre région, presque tous ayant donné, avant d'arriver à cet état particulier, une grande somme de travaux pénibles et trop longtemps soutenus.

Parmi les sujets exposés, on a pu remarquer une vache de race de Salers ayant acquis aussi un état d'engraissement remarquable.

C'est dans le but de détruire le préjugé qu'

existe et qui discrédite la viande de ces animaux que la Société a établi et établira désormais des primes.

Il est bien reconnu, les concours de boucherie l'ayant prouvé, que la viande de vache engraisée, possède les mêmes qualités nutritives que celles du bœuf, plus de finesse dans la graisse, ce qui la rend plus délicate et plus savoureuse.

Il n'est fait d'exception que pour la vieille vache laitière encline à devenir *taurelière* parfois *phthisique* et ne pouvant ainsi que fournir des viandes de basse boucherie.

Le classement ayant été fait, M. le président du Jury a proclamé la liste des lauréats dans l'ordre suivant :

Bœufs.

- 1^{re} Prime de 100 fr., n° 4, M. Blatte, propriétaire à Lalbenque;
- 2^e — de 80 fr., n° 1, M. Grimal, propriétaire à Pélaçoy;
- 3^e — de 60 fr., n° 2, M. Faurie, propriétaire à Francoulès;
- 4^e — de 60 fr., n° 8, M. Janis, propriétaire à Gourdon;
- 5^e — de 25 fr., n° 15, M. Cangardel, propriétaire à Montfaucon;
- 6^e — de 25 fr., n° 12, M. Combarieu, propriétaire à Cahors.

Vaches.

- Prime unique de 20 fr. au n° 5, M. Alazard-Pape, propriétaire à Labéraudie.

LAUR,

membre du jury.

Lundi dernier, la cour d'appel, présidée par M. de Saint-Gresse, a tenu une audience solennelle de toutes les chambres, assemblées en robe rouge, pour installer le remplaçant de M. Lacoïnta, aujourd'hui directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. L'installation du nouveau magistrat, M. Antonin Frézouls, notre concitoyen, a eu lieu avec le cérémonial d'usage. Le nouvel avocat général doit siéger à la deuxième chambre civile.

Voici les états de service de M. Frézouls, dont la carrière judiciaire avait été remplie, jusqu'à ce jour, dans le ressort de la cour d'Agen : 10 août 1860, substitut du procureur impérial à Condom; 22 août, même année, substitut à Nérac; 26 janvier 1861, substitut au parquet d'Auch; 25 novembre 1865, substitut du procureur général à Agen; 14 juin 1872, avocat général à Agen; 21 janvier 1876, avocat général près la cour d'appel de Toulouse.

Dans la réunion générale de la Société de Secours mutuels de notre ville, qui a eu lieu le 23 janvier dernier, M. Bessières, président de la société, a annoncé à l'Assemblée que par un décret du président de la République, en date du 7 août 1875, M. Etienne Delsaud, membre de cette société, avait été décoré d'une médaille d'honneur en or de 1^{re} classe, pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve tous les jours, dans l'intérêt de la Société.

M. le Président, a chaleureusement félicité l'infatigable membre, de la nouvelle distinction si bien méritée qu'il vient de recevoir.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} FÉVRIER.

La foire de Cahors a été belle : 750 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire. Une grande partie a été vendue au prix de 600 à 1,200 fr. la paire, suivant la grosseur et l'espèce, les gras, destinés à la boucherie se sont vendus comme les foires précédentes; 250 petits cochons, vendus de 20 à 90 fr. la pièce, suivant la grosseur; 1,400 moutons, dont un grand nombre ont trouvé des acquéreurs, les gras, destinés à la boucherie se sont vendus de 55 à 60 cent. le kilog. (poids vif).

300 hectolitres de blé ont été mis en vente, 290 ont été vendus à une moyenne de 21 fr. 28 c. l'hectolitre; le maïs s'est vendu à raison de 12 fr. 60 c. l'hectolitre.

On écrit de Chambéry à la *Gazette des Tribunaux* :

« Notre tribunal correctionnel vient, dans son audience de vendredi 21 janvier, de faire application pour la première fois des dispositions de l'art. 19 de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections sénatoriales, ainsi conçu : « Toute tentative de corruption par l'emploi des moyens énoncés dans les art. 177 et suivants du Code pénal, pour influencer le vote d'un électeur ou déterminer à s'abstenir de voter, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 à

500 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Le sieur Jean-Marie Mathieu, conseiller municipal de la commune de Saint-Ours, poursuivi à raison de sa conduite lors de la nomination des délégués sénatoriaux, a été condamné, par l'application de l'article précité, à un mois de prison et 50 fr., d'amende »

Mardi 1^{er} février, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au tirage des obligations remboursables en mars 1876, soit de l'emprunt de 1855, soit de l'emprunt de 1860.

Les obligations, émises en 1855, forment une série unique. Les obligations, émises en 1860, sont divisées en deux séries.

Ce tirage comprend 1,678 obligations de chaque série. Les quinze premiers numéros de chacune des trois séries ont droit, d'après leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

- Le n° 20,522 a gagné..... 100,000 fr.
- Les n°s 14,760 — 139,846 — 38,959 — 143,542 chacun..... 10,000 fr.
- Les n°s 57,701 — 138,134 — 66,155 — 15,474 — 71,053 — 110,794 — 43,893 — 141,191 — 41,926 — 47,300 chacun 1,000 francs.

Il circule en ce moment, dit le *Figaro* un grand nombre de pièces de vingt francs fausses. Ces pièces, qui ressemblent comme de l'or, mais qui n'en contiennent guère, portant d'un côté l'effigie de la reine Victoria, et de l'autre un cavalier dont le cheval saute par-dessus une hydre sur le recto on lit : *Victoria Regina*; sur le verso : *To Hanover, 1837*, et au-dessous de l'hydre, le chiffre 20. On cherche activement ceux qui mettent cette fausse monnaie en circulation.

Probabilités du temps pour le mois de février.

Dans les notes adressées par nous à l'Académie des Sciences et à la Société de Météorologie de France, en septembre et novembre derniers, nous avons fait connaître les lois qui régissent la production du froid, et nous avons annoncé, d'après l'étude raisonnée des éléments astronomiques, que l'hiver serait rigoureux, avec neige abondante, principalement avec les forces décroissantes, la résultante faible et les nuits lunaires, surtout dans le voisinage des lunestices et de l'apogée, c'est-à-dire durant la 3^e dizaine de novembre, la 1^{re} quinzaine de décembre et vers la fin du mois, les deux premières dizaines de janvier et de février.

Jusqu'à présent, l'événement a confirmé l'exactitude des données publiées par nous.

Le mois de février présentera les caractères suivants.

La 1^{re} quinzaine sera assez froide et accidentée, avec temps souvent couvert et brumeux, plutôt humide que sec dans l'ensemble, principalement sur le nord. Gelées moyennes (1^{re} et 2^e dizaines). Neige probable vers le 6, 9 et 12 (forces décroissantes). Gros temps sur mer.

La 2^e quinzaine présentera également un temps variable, mais plus doux, avec quelques éclaircies entre les époques critiques, particulièrement sur le midi. Dégel. Crues subites. Quelques coups de tonnerre pourront se produire vers le 23 et le 29 (conjonctions des planètes).

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou neige, suivant les contrées ou l'altitude, vers le « 1^o, 3 » nœud ascendant, conjonction de Mars (P. L.); « 6, 9, » lunestice boréal, périgée (P. L.) « 12, » nœud descendant, conjonction inférieure de Mercure 17 (D. Q.), conjonction de Saturne, apogée; « 19, » lunestice austral, conjonction de Jupiter; « 23, 25 » (N. L.) conjonction de Mercure, ascendant que de Saturne; « 27, 29, » nœud ascendant, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure.

Les dates mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer.

Ces pronostics s'appliquent à l'ensemble de la France et non à telle ou telle région, chose qu'on ne doit pas perdre de vue.

NICK.

Une écaille de Toulouse a découvert dans une huitre une perle d'une grande valeur. L'acquéreur du cent d'huîtres, dont celle-ci fait partie, réclame la perle; il y aura un procès.

D'après un avis favorable de MM. les magistrats du tribunal civil de première instance de Gourdon, M. Brunel a été admis à représenter ou assister les parties en matière de commerce.

Les audiences ont été fixées au mardi à l'issue de l'audience des criées.

Pour la chronique locale A. Layrou.

Variétés

Discussion grave entre gens bien faits pour s'entendre :

Le *Courrier du Lot* reproche au *Figaro* d'avoir fait ses choux gras sous divers gouvernements, et il nous prend malicieusement à témoin.

Le *Figaro* répondra-t-il par quelques traites du *Courrier* sur la caisse du « Comité de comptabilité » ? C'est son affaire.

Puisse la pièce suivante mettre les deux adversaires d'accord en leur prouvant qu'ils sont encore les volés :

Les Economies de l'Empire.

Tout le monde sait comment le dernier empire taillait en plein drap dans le budget et semblait enrichir le présent en ruinant l'avenir.

L'exemple lui venait de loin, et ceux qui aiment tant à nous vanter les prospérités de l'empire n'ont qu'à lire le petit tableau suivant tiré du livre si instructif de M. Hugard :

NAPOLÉON, EMPEREUR
Du 48 mai 1804 au 31 mars 1814
40 ANS.

Liste civile de Bonaparte, y compris les revenus des domaines évalués à 42 millions, pour dix ans.....	420,000,000
A sa famille composée de 8 personnes.....	120,000,000
A Joséphine, du 10 mars 1810 au 31 mars 1814, 4 ans à 3 millions.....	12,000,000
Retour de l'île d'Elbe et les enlèvements d'or et d'argent faits par ses frères détronés; le tout s'élève à.....	60,000,000
Un archichancelier, Cambacérès, à 500,000 fr. par an, pour 10 ans.....	5,000,000
Un architrésorier, Le Brun, à cinq cents mille francs par an, pour 10 ans.....	5,000,000
Un secrétaire d'Etat, Maret, à 300,000 fr. par an, pour 10 ans.....	3,000,000
Un procureur général, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, à 150,000 fr. par an, pour 14 ans.....	2,100,000
Un grand-chancelier de la Légion d'honneur, à 400,000 fr. par an, pour 10 ans.....	4,000,000
Un grand-maître de l'Université, à 100,000 fr. par an, pour 10 ans.....	1,000,000
30 conseillers d'Etat, à 25,000 fr. par an chacun pour 10 ans, 250,000 fr.	7,500,000
16 conseillers d'Etat ayant des directions à 50,000 fr. par an chacun, pour dix ans, 500,000 fr.....	8,000,000
46 conseillers d'Etat, officiers de la Légion d'honneur, à 10,000 fr. par an, pour 10 ans.....	4,600,000
9 ministres des requêtes, à 6,000 fr. par an chacun, pour 10 ans.....	540,000
200 auditeurs au conseil d'Etat, à 3,000 fr. chacun, pour dix ans...	6,000,000
	653,740,000

Bourse de Paris.

Paris, 3 février 1876.

Rente 3 p. %.....	66.15
— 4 1/2 p. %.....	97.50
— 5 p. %.....	104.25

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennesses compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement : depiano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 165^e livraison (29 janvier 1876). — Texte : Le bonheur de Françoise, par M^{me} Colomb. — Un nouveau corps simple : Le Gallium, par Albert Lévy. — Les Cercopithèques, par E. Lesbazeilles. — Les ânes, par Ch. Schiffer. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — La loche, par H. de la Blanchère.

Dessins de Adrien Marie, Vlymper, Riou et Mesnel. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 786^e livraison. (29 janvier 1876). Texte : La Dalmatie, par M. Charles Yriarte. 1874. Texte et dessins inédits. — Huit dessins de Th. Valério, H. Clerget, Ph. Benoist, A. Deroy et E. Grandière.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies,

glaives, vents aigreurs, acidités, pituites, snauées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Caltestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur P.-W. Bencke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry
» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la

plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

Un numéro, 15 c. Paris, Départements et

A l'occasion de la période électorale ne coûte que

40 fr.

pour Paris et

48 fr.

pour les départements

tandis

que les journaux

de même nature

coûtent

64 fr.

9, rue d'Aboukir, 9.

GARES.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 15, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 112 gravures sur bois. Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELACQUE.


1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'ANTHROPOLOGIE, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT



EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

FLURS ARTIFICIELLES.

GARNITURES D'ÉGLISES. GARNITURES DE VOTIVES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romainum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANTOY, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 40 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTEMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille DE SALON ET D'ATELIER pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier dépositaire à Cahors. Seule Maison vendant

MACHINE A NAVETTE brevetée s. g. d. g. Marchant au pied et à la main

Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon. La même Machine montée sur grande table 150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (brevet s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

A VENDRE

un

Petit Omnibus de famille

presque tout neuf, fait à Paris.

BONNE OCCASION.

S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Jo

HORLOGERIE

LAMELLE, FILS,

RUE DE LA LIBERTÉ A CAHORS

MONTRES OR ET ARGENT à REMONTOIR et ÉCHAPPEMENTS ANCRE, LIGNE DROITE et A CYLINDRE

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

CHAINES OR, ARGENT et DOUBLÉ CHAINES DEUIL — CLEFS OR ET ARGENT — PENDULES de PARIS & A CAISSE — TOURNE-BROCHE RÉVEILS ETC.